



**Compte rendu de la réunion du CHSCT Finances Extraordinaire de la Savoie du  
16/01/2015, suite à l'intrusion des « Savoisiens »  
au C.F.P de MOUTIERS le 31 décembre 2014**

En premier lieu les agents convoqués en tant qu'experts ont relaté les faits l'un en tant que victime et l'autre en tant que témoin.

Les faits :

Le 31 décembre 2014, le Centre des Finances Publiques (CFP) a fait l'objet de l'intrusion d'une quinzaine de personnes se réclamant du mouvement savoisien.

En dépit des insultes et des menaces graves proférées à l'encontre des collègues du SIP-SIE, les agents ont su garder leur sang-froid et l'agent d'accueil a de suite sécurisé l'accès au bâtiment par l'arrière.

L'objet de leur contestation était un impôt professionnel dû par un des savoisiens ainsi que le sujet récurrent « La Savoie ne fait pas partie de la France ». Ils souhaitaient rencontrer la responsable du SIE qui était absente et l'ont copieusement insultée. Ne la trouvant pas, ils ont violemment empoigné une collègue du SIP qui venait à la rescousse de l'agent d'accueil et ont été ensuite reçus par le responsable du SIP pendant 2 heures (1 heure consacrée au dossier fiscal du savoisien et l'autre heure aux digressions de leur mouvement).

Cette réception était une bonne initiative, elle a permis de faire tomber la pression. Malgré cela, à leur sortie, l'un d'eux s'est vanté qu'il reviendrait avec les plus jeunes bien plus vindicatifs qu'eux, qu'il s'occuperait en premier de la collègue empoignée et qu'il n'avait pas peur des sanctions pénales encourues, car il avait déjà été condamné.

Étant donné que les gendarmes avaient eu des informations sur une action des savoisiens prévue ce jour-là à Moutiers, ils ont été rapidement sur place suite à l'appel téléphonique des collègues.

Il est à déplorer que la gendarmerie n'ait pas averti la DDFIP de cette menace et du comportement plus que passif lors de cette intrusion (à leur demande, des photos ont été prises avec l'appareil des intrus par un gendarme).

La DDFIP a été prévenue de suite par la responsable du SIP, qui a alerté elle-même le Cabinet du Préfet.

Deuxièmement il a été exposé les suites données à cette affaire.

Concernant les collègues concernés par cette intrusion ils n'ont pas souhaité porter plainte après réflexion, de peur de représailles.

La DDFIP a expliqué qu'elle ne pouvait pas se substituer aux agents pour porter plainte, mais qu'elle avait dénoncé les faits au Procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code de Procédure Pénale et prévenu les acteurs sociaux (médecin et assistante sociale).

Troisièmement les mesures évoquées par le CHSCT :

.../...

- Les OS (Organisations Syndicales) ont demandé pour tous les agents du CFP qui le souhaiteraient un suivi psychologique. Cette demande a été acceptée par l'Administration et les acteurs de Prévention.

Elles ont aussi souhaité que la DDFIP les informe de la suite judiciaire et pénale de cette affaire.

- La DDFIP a elle demandé au Préfet et au Colonel de gendarmerie de la Savoie une présence renforcée autour des sites (plus de rondes....).

Elle a aussi proposé qu'un endroit soit dédié à la réception de ces personnes en cas de nouvelle intrusion.

Il a été décidé collectivement de la création d'un groupe de travail constitué par des représentants des OS, de la DDFIP et des acteurs de prévention, afin de prévenir le renouvellement d'une telle action.

Les réflexions issues de ce groupe de travail seront diffusées par la DDFIP à l'ensemble du personnel de la Savoie, étant donné la recrudescence de ces actes.

Après réflexion des membres des OS du CHSCT, la réponse immédiate serait la mise en place d'une gâche électrique commandée par l'agent d'accueil ayant le visuel sur le sas d'entrée. Cette action pourrait être généralisée à tous les sites.